



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-014

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-01-07-00001 - ARRETE N° 2022-00013 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
75-2022-01-07-00003 - ARRETE N° 2022-00014 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
75-2022-01-07-00004 - ARRETE N° 2022-00015 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 7
75-2022-01-07-00005 - ARRETE N° 2022-00015 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 9
75-2022-01-07-00006 - ARRETE N° 2022-00017 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 11
75-2022-01-07-00007 - ARRETE N° 2022-00018 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 13
75-2022-01-07-00008 - ARRETE N° 2022-00019 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 15

Préfecture de Police

75-2022-01-07-00001

ARRETE N° 2022-00013 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 07 JAN. 2022

ARRETE N° 2022-00013

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sergent Paul ESPEILLAC**, né le 30 septembre 1991, affecté au sein de la 17^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-01-07-00003

ARRETE N° 2022-00014 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 07 JAN. 2022

ARRETE N° 2022-00014

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Capitaine Charles PRADEL**, né le 30 octobre 1983, affecté au sein de la 4^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-01-07-00004

ARRETE N° 2022-00015 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 07 JAN. 2022

ARRETE N° 2022-00015

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Major François QUENTIER**, né le 12 juin 1974, affecté au sein de la 23^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-01-07-00005

ARRETE N° 2022-00015 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 07 JAN. 2022

ARRETE N° 2022-00016

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Bruno YFFAT**, né le 17 janvier 1975, Brigadier de police affecté au sein de la Compagnie républicaine de sécurité Autoroutière Est Ile-de-France.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-01-07-00006

ARRETE N° 2022-00017 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 07 JAN. 2022

ARRETE N° 2022-00017

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sergent Anthony VERGNE**, né le 26 août 1986, affecté au sein de la 15^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-01-07-00007

ARRETE N° 2022-00018 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 07 JAN. 2022

ARRETE N° 2022-00018

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Sergent **Thomas GUIGNOT**, né le 18 mai 1990, 22^{ème} Compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal-chef **Thomas TROCHÉ**, né le 7 juillet 1992, 22^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.
- Sapeur de première classe **Sacha ORTEGA**, né le 5 août 1998, 22^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-01-07-00008

ARRETE N° 2022-00019 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 07 JANV 2022

ARRETE N° 2022-00019

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille d'Argent de 2^{ème} classe pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Yannis KUNTZ**, né le 20 juin 1973, Brigadier-chef de police affecté au sein de la Compagnie républicaine de sécurité n°51 - SARAN.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT